

A la Une

SAUSSAY-LA-CAMPAGNE > SARL KOLENO & FILS

Un agrément pour la destruction d'épaves

ENVIRONNEMENT. En quarante ans, la SARL Koleno & Fils n'a eu de cesse de diversifier son activité après l'obtention d'un arrêté d'installation classée. La dernière en date concerne la destruction d'épaves pour laquelle l'entreprise familiale a obtenu un agrément.

Les normes en matière de destruction de véhicule hors d'usage ne sont plus ce qu'elles étaient. Après un an de procédure et des investissements très importants, la SARL Koleno & Fils a obtenu l'agrément (n° PR 27 00013 D) des installations de dépollution et démontage de véhicules hors d'usage en décembre 2007. Pour y parvenir, la société a dû répondre à différents critères. Les principaux étant que les installations soient sur un sol bétonné, dotées d'un séparateur d'hydrocarbures et de bouches incendie pour les pompiers sans oublier le traitement administratif qui s'avère indispensable.

En devenant le seul site agréé de la région, les résultats ne se sont pas fait attendre. « Au 31 juillet, nous avons enregistré 435 véhicules dépollués soit autant qu'en une année auparavant. Le fait d'être répertorié comme site agréé a sans conteste généré une augmentation de l'activité », affirme Pascal Koleno, gérant de la société avec ses deux frères. Une augmentation qui a nécessité l'emploi d'une secrétaire à temps partiel pour rentrer tous les véhicules dépollués sur informatique. L'entreprise familiale pourrait bien embaucher une personne supplémentaire, qui



■ La zone de dépollution avec un pont élévateur et le local où sont stockés tous les liquides.

serait affectée à la dépollution.

Dépollution

La dépollution des véhicules en fin de vie est une étape essentielle avant la destruction. Elle consiste à retirer tous les liqui-

des à savoir l'huile moteur, le liquide de refroidissement, le liquide de frein, le filtre à huile, le lave-glace, le fluide de climatisation, l'huile d'amortisseur et la batterie. Ce processus prend en tout et pour tout une demi-

heure par véhicule. Une fois les véhicules dépollués et vidés de leur contenu, ils sont envoyés chez un broyeur agréé. Pour les propriétaires de vieilles voitures, cette opération ne coûte rien. Au contraire, c'est la SARL Koleno

& Fils qui paye la voiture en fonction du cours de la ferraille. Elle doit faire face à une chute des cours depuis deux mois, qui trouve son explication dans la baisse des exportations de la Chine, de la Turquie et de l'Inde ainsi que dans la baisse d'activité des secteurs du bâtiment et de l'automobile.

Tous les mois ce sont 1 000 tonnes de matière récupérable qui sont traitées sur le site de Saussay-la-Campagne. Ils sont triés par qualité (cuivre, aluminium, bronze, etc.) avant de passer dans la presse-cisaille de 550 tonnes de coupe.

Important stock de fer neuf

Depuis deux ans, la SARL Koleno & Fils a développé une activité de fer neuf. Ainsi, la société

possède un stock de 150 tonnes de fer en permanence à destination des cultivateurs, des particuliers et des industriels. « Il n'y a pas de petit client », martèle Pascal Koleno. Il propose diverses sortes, fer I pour la construction, fer plat, cornières et profilés entre autres. La SARL Koleno & Fils a parfaitement compris l'importance d'être polyvalent et agréé dans ce métier. Afin de mieux communiquer avec sa clientèle, elle a pour projet la création d'un site internet dont on reparlera plus tard.

● SARL Koleno & Fils, 1 rue Saint Adrien, 27150 Saussay-la-Campagne. Tél. : 02 32 55 12 04. Fax : 02 32 27 59 73.

G.V.

Que dit la loi ?

Depuis le 24 mai 2006, votre responsabilité peut être mise en cause si vous cédez votre véhicule hors d'usage à un démolisseur non agréé. Exigez un récépissé de prise en charge pour la destruction contre la remise de votre véhicule et de votre carte grise. En adoptant ce geste responsable auprès des démolisseurs agréés, vous assurez la dépollution et la destruction de véhicule. Grâce à sa valorisation et à son recyclage, vous participez à la préservation de l'environnement.